



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- Savoir utiliser le matériel de 1ère intervention face au risque incendie.
- Sensibiliser le stagiaire aux causes de l'incendie et aux phénomènes de propagation.
- Connaître la réglementation incendie et faire face à un début d'incendie avec le matériel de 1ère intervention.
- Savoir donner l'alerte, en maîtrisant la conduite à tenir face au sinistre.
- Savoir utiliser le matériel de lutte et maîtriser les conditions de mise en œuvre.

Public

- Tous collaborateurs en charge d'évacuer le personnel en cas d'incendie.

Durée

- 1 jour (7h00)

Programme de formation

1. Notions de base liées à la lutte contre le feu :

- Les origines du sinistre et sa propagation (spécificités des feux de voitures)
- Les classes de feux
- Les agents extincteurs
- Le danger des fumées
- Les matériels de lutte contre l'incendie

2. Connaissance des consignes spécifiques aux parkings souterrains.

3. Le danger des fumées et des gaz spécifiques / désenfumage

4. Alarme / Alerte (organisation spécifique aux parcs de stationnement)

5. L'évacuation

6. Partie pratique

- Exercices réels d'extinction sur feux de combustibles solides, liquides et gazeux.
- Dans le cadre du développement durable, utilisation de poudres dénaturées, d'eaux pluviales filtrées et de bacs à gaz écologiques.

Méthodes et moyens Pédagogiques

- Identifier avec l'animateur les difficultés que vous rencontrez avec vos équipes.
- Construire avec l'animateur un plan d'action, individuel et collectif, pour vous permettre de mener avec succès vos actions de prévention.
- Formation théorique en salle suivie d'exercices pratiques de mises en situations en fonction des cas de chacun.



Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation théorique par un test.

Évaluation de la pratique par le formateur sur la base d'une grille d'observations.

Analyse de la pratique avec l'intéressé, le formateur et les participants (feed-back).

- Apports théoriques complémentaires et éventuelles remédiations
- Bilan et synthèse de la formation.
- **L'organisme de formation éditera une attestation en vue de l'habilitation du salarié par son employeur.**